

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) rôle, moyens et fonctionnement		FORMAT / DURÉE	COÛT / STAGIAIRE 1 200 €
HORAIRES 9h00 - 17h00	DATES 27 et 28/05 21 et 22/11	2 jours (14 h)	Support pédagogique et pauses-café inclus

OBJECTIFS

- ▶ Acquérir une connaissance juridique et pratique sur le CSE
- ▶ Maîtriser les obligations de l'employeur sur le fonctionnement du CSE
- ▶ Garantir l'exercice des mandats des représentants au CSE

PUBLIC

- ▶ Responsable RH / Assistant RH
- ▶ Responsable Relations Sociales
- ▶ Représentant du personnel

NOTRE + PÉDAGOGIQUE

- ▶ La méthode pédagogique est essentiellement participative et interactive, elle favorise le partage d'expériences et de questions opérationnelles soulevées par les participants.
- ▶ Les apports sont théoriques et pratiques : alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

PROGRAMME

La mise en place du CSE

- ▶ Les règles transitoires
- ▶ Les conditions de mise en place
- ▶ L'organisation des élections professionnelles : points clés
- ▶ Le CSE central (CSEC) et le CSE d'établissement (CSEE)

Les missions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- ▶ Les attributions générales
- ▶ Les attributions spécifiques

Les missions du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés

- ▶ Les attributions en matière d'organisation, de gestion et de marche générale de l'entreprise
- ▶ Les attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- ▶ Les attributions en matière de gestion des activités sociales et culturelles

Les commissions spécifiques du CSE

- ▶ La commission santé, sécurité et conditions de travail
- ▶ Les autres commissions du CSE

La garantie du bon fonctionnement du CSE

- ▶ Les réunions du CSE
- ▶ Les moyens de communication
- ▶ Les moyens financiers et juridiques
- ▶ Les experts du CSE

Le statut des représentants du CSE

- ▶ Les heures de délégation
- ▶ La liberté de déplacement
- ▶ Les congés de formation
- ▶ La protection contre le licenciement

Les risques liés à la représentation du personnel

- ▶ Le délit d'entrave
- ▶ La discrimination syndicale
- ▶ Le contrôle de l'inspection du travail et du juge

Les représentants de proximité

- ▶ La mise en place
- ▶ Les attributions

Le conseil d'entreprise

- ▶ La mise en place
- ▶ Les attributions

LIEU Selon inscription - Parking gratuit à disposition

▶ ESSYM 44 rue Patenôtre 78120 Rambouillet	▶ Antenne de St-Quentin-en-Yvelines 7 avenue des Trois-Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux	▶ Antenne de Gennevilliers 40 avenue Marcel Paul 92230 Gennevilliers
---	--	---